

# LA LAÏCITE ET L'INTEGRATION EN FRANCE

## BLANDINE KRIEGEL

*Présidence de la République française, 28 octobre 2004, Version corrigée 25 avril 2005*

[http://www.ambafrance-nl.org/IMG/pdf/Laicite\\_Integration\\_FR.pdf](http://www.ambafrance-nl.org/IMG/pdf/Laicite_Integration_FR.pdf)

- *Dans un rapport sur la laïcité et l'intégration en France, Blandine Kriegel retrace l'histoire de la laïcité et expose la nécessité de lui redonner son sens véritable.*
- *Blandine Kriegel est philosophe, professeur des universités, ancienne présidente du Haut conseil à l'intégration, conseillère de Jacques Chirac et ancien membre du Comité consultatif national d'éthique.*

« La laïcité a été longtemps vécue comme la simple séparation des Eglises et de l'Etat ; il faut lui redonner son sens véritable qui est celui de la cohésion de la république française. »

**« Il fallait retrouver la laïcité en marquant sa fermeté et sa générosité, la laïcité ouverte telle qu'elle a été imaginée par ses fondateurs. La laïcité n'était pas seulement pratique, efficace, opérationnelle, elle avait un sens humain, rationnel qui rassemblait les citoyens dans la cohésion de la République. Pour le dire simplement, ce n'est pas simplement parce que la laïcité a fait moins de morts ou de blessés qu'elle a été bonne et utile en permettant à chacun de vaquer à ses occupations sans être agressé ou persécuté pour sa non-conformité à un dogme ou ses convictions particulières. C'est parce que la laïcité de l'Etat et la neutralité de l'espace public laissent à chaque individu sa liberté respectant ainsi profondément son humanité et le rapport indépassable par la puissance publique que chaque personne souhaite entretenir avec les fins premières ou dernières, que la laïcité a une éminente valeur. Que dit-elle d'absolument nécessaire ? Qu'il y a quelque chose d'indépassable, d'infiniment respectable dans les convictions des hommes, dans toutes les convictions venues de toutes les cultures, dès lors que celles-ci acceptent de se respecter mutuellement et de ne pas se porter atteinte réciproquement. De ce point de vue, la laïcité n'est pas un principe antinomique, un principe contraire à la religion ou aux droits de l'homme. Le rôle de la République n'est pas de trancher ou de se substituer à une pluralité d'approches qui relie les individus à des cultures, à des conceptions du monde et du divin, mais de les respecter et de les faire se respecter, de leur permettre de coexister, de communiquer et de dialoguer les uns avec les autres.**

**C'est en ce sens que la neutralité de la République n'est pas, ne peut être une neutralité de méconnaissance du fait religieux, mais une neutralité de reconnaissance. Une reconnaissance de l'existence de la liberté du culte, reconnaissance notamment dans les différentes questions de l'éthique, de la sagesse accumulée par les autorités spirituelles diverses. En matière religieuse, en matière de contenu de dogme, en matière de conviction, l'Etat n'a pas à légiférer, mais en revanche il doit concentrer toute la force de la puissance publique pour maintenir contre tous les prosélytismes sectaires qui veulent agir par la persécution, l'intimidation ou la terreur, la neutralité sans partage de l'espace public, laïque. Cette neutralité qui est le respect de la conviction des uns et des autres, de leur droit à coexister ensemble sans s'appauvrir ou de guerroyer doit être aujourd'hui refondée et réaffirmée solennellement sur le plan juridique, scolaire, et universitaire et sur le plan de l'Etat. »**

« Tout a-t-il été réglé par la naissance et l'affirmation de cette laïcité ? A l'évidence non. Née de l'Histoire en 1905, elle a gardé les scories de cette histoire qui lui rendent difficiles de traiter les problèmes actuels surgis de notre actualité. Aujourd'hui, qui n'a en mémoire les excès anticléricaux qui accompagnent la loi de séparation, la réexaltation du paganisme antique, la proclamation de l'extinction de toutes les religions - "*Nous avons éteint au firmament des lumières qui ne se rallumeront pas*" (Viviani) - faisant corps avec une conception positiviste étroitement rationaliste de la science, proclamant hier la fin de la science comme on annonce aujourd'hui la fin de l'histoire, ou se faisant gloire encore de persécuter les congrégations...

Cet anticléricalisme va quelquefois jusqu'à proposer de constituer une nouvelle religion civile et d'offrir à l'Etat le soutien d'une famille laïque qui serait son seul et constant pilier. Une laïcité civile extérieure à la laïcité de l'Etat. On définit alors ici un autre principe de laïcité qui s'éloigne de la tradition laïque la plus ancienne issue de l'Edit de Nantes. Celle qui voulait mettre sur le même pied toutes les religions et qui, constatant la division religieuse des Français, visait à assurer leur unité sur un plan supérieur qui n'était plus religieux mais public. C'est à cette idée laïque que se sont montrés constamment fidèles des républicains comme Fernand Buisson et Jules Ferry. Fernand Buisson a dénoncé "une libre pensée qui voudrait imposer, sous prétexte de rationalisme, une orthodoxie à rebours." Jules Ferry, dans sa lettre aux instituteurs du 17 novembre 1883, a écrit : "vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel Evangile ; la législation n'a pas voulu faire de vous ni un philosophe, ni un théologien improvisé". »

« La véritable laïcité n'est pas là et il s'agit aujourd'hui de retrouver son véritable esprit. Nous sommes en effet confrontés à des problèmes nouveaux qui viennent en partie de notre passé. Le consensus qui s'est établi à partir de la loi de séparation n'a pas réglé toutes les questions des rapports du religieux et du politique. Un large accord s'est dessiné sur la séparation des domaines spirituel et temporel, le dessaisissement de la religion établie, l'égalité des citoyens fondée sur leur liberté de croire comme de ne pas croire, sans confusion entre laïcité et athéisme puisque l'Etat, à travers les aumôneries, a également su garantir le libre exercice des cultes. Mais cet accord qui a été l'un des moteurs de la construction républicaine a laissé pendantes trois questions qui n'ont pas été définitivement résolues : la question scolaire, la question des édifices du culte, la question de l'instruction civique.

La question scolaire a refait surface avec des catholiques estimant que leur contribution fiscale devait se retrouver dans les établissements privés sous contrat et les lois Marie, Barangé 1951, la Loi Debré 1959, la Loi Guerneur 1977, les accords Lang-Cloupet 1992, leur ont donné satisfaction. Le même consensus a laissé ouvertes les modalités de l'entretien, de la réparation ou quelquefois même de la construction éventuelle des édifices du culte. La question de l'instruction civique enfin, de son contenu et de ses limites, n'a jamais été définitivement tranchée. Dans la mesure où elle était laïque, elle ne devait pas empiéter sur les convictions religieuses ni proposer une morale qui se serait présentée comme une religion de substitution et devant cette difficulté, on a souvent reculé pour mieux sauter, en se désintéressant, peu à peu, de l'instruction civique.

Ces trois problèmes pendants : la question scolaire, la question de l'entretien et de la construction des édifices du culte, la question de l'instruction civique entrent maintenant en résonance avec des problèmes nouveaux. La remontée des intégrismes, le surgissement du repli identitaire de la part d'immigrants ou d'enfants d'immigrants qui ont le sentiment souvent justifié que le pacte d'intégration n'a pas fonctionné pour eux. Un certain culturalisme et un différentialisme non moins certain ont conduit à mettre sur le même plan toutes les traditions ethniques et culturelles au motif qu'elles sont justement des traditions, même si elles transgressent les valeurs fondamentales de la République, le respect des Droits de l'Homme ou le principe d'égalité, de liberté et de laïcité. Au nom de l'acceptation de l'autre, le respect de vivre ensemble sous les mêmes lois a été mis en cause. L'affaire du voile, l'accroissement de l'insécurité et de la violence, particulièrement contre les femmes et contre les enfants, la désanctuarisation de l'école et récemment la réapparition violente de l'antisémitisme sont autant de témoignages inquiétants de ces nouvelles difficultés.

Il fallait donc refonder la laïcité en dépassant les conflits non résolus et en parant aux régressions les plus sévères. »

« La laïcité doit non seulement vivre avec les religions, mais elle doit aussi les accueillir pour autant qu'elles sont une partie de la vie des hommes. Ce qui alimente la soif de liberté, le sens de la dignité des hommes, c'est aussi toutes les spiritualités qui se sont épanouies grâce précisément à la laïcité. On devra bien reconnaître que de cette église séparée et laïque proviennent quelques-uns des grands noms de la spiritualité de notre époque (Teilhard de Chardin, Jacques Maritain, Henri de Lubac) qui ont fait de la religion le combat de ce qui fait offense à l'homme.

La laïcité bouscule et transcende le communautarisme dont est issu tout humain par ses communautés naturelles, ethniques, confessionnelles. Elle demande à chacun d'entre nous et pas seulement aux immigrés récents un effort d'intégration qui est en même temps un effort de volonté, de consentement à la paix sociale et à la loi civile. Elle ne nous appelle pas à renoncer à ce que nous sommes, elle ne nous invite pas à oublier d'où nous venons, à ne pas valoriser telle culture, telles mœurs, telle foi particulière, la tribu, le village, elle nous appelle à dépasser ensemble toutes les particularités afin de nous rassembler dans un espace plus large, plus neutre et plus ouvert où nous pourrions être associés... Cette laïcité ouverte à toutes les grandes religions qui chacune ont eu et auront à combattre leur intégrisme, mais qui se retrouvent dans leur aspiration universelle à la dignité des humains, cette république de paix et de respect, c'est le message le plus constant de la laïcité en France. ... C'est tout le sens de la loi sur la laïcité qui, après le Rapport de la Commission Stasi, a été voulue par le Président de la République, Jacques Chirac. »

Marie-Jeanne Nerfin, 14 mars 2011